



Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2016 COMPTE-RENDU

**Etaient Présents** : Stéphane DELL'UNTO – Tanguy LEROY – Yves RAGE Yves COGNET – Bernard CHOLET – Gilles MALSERT - Christian HOQUET Christian ROUSSEL – Aleth DETOT – Gilbert MORIN – Alain TRAPET Christian PARIS – Claude REMY – Philippe SOVCIK – Jean-Marc BROCHOT – Jacques BARTHELEMY – François MARQUET – François MILLET – Gilles CARRE – Danielle BELORGEY - Louis-François MORIN Christophe LUCAND - Sophie GALLOIS – Yves STIEFVATER – Anne SEGUIN – Gérard TARDY – Nadine DUPREY - Samuel JEANNIARD

**Etaient excusés** : Thomas CAGNIANT suppléé par Stéphane DELL'UNTO Gérard FRICOT – Lionel PAULIN suppléé par Tanguy LEROY – Sylvie VACHET suppléée par Yves RAGE – Michel PERSONNIER – Sylviane PAUL MONCEAUX – Dominique DUPONT pouvoir à Claude REMY - Marc JEANNIN - André ARZUR – Gilbert RIGAUD – Michel CHEVRIER – Bernard MOYNE pouvoir à Christophe LUCAND – Marie-Jo VACHET pouvoir à Anne SEGUIN - Mary QUINTALLET

Monsieur Yves STIEFVATER a été élu secrétaire de séance.

### APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU 14 DÉCEMBRE 2015 ET DU 21 JANVIER 2016

Les comptes rendus des séances du 14 décembre 2015 et du 21 janvier 2016 sont approuvés à l'unanimité

### ENVIRONNEMENT

#### TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE – AVENUE DE LA GARE A GEVREY-CHAMBERTIN

**Exposé :**

La Communauté de Communes de Gevrey Chambertin cherche à optimiser sa maîtrise des rendements de ses réseaux d'eau potable, notamment sur les Zones de Répartition des Eaux. Pour rappel, la nappe de Dijon Sud a été reconnue comme Zones de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 en raison d'un déficit chronique en eau.

Depuis plusieurs années, des aménagements ont été réalisés pour renouveler l'intégralité du réseau de l'avenue de la Gare à Gevrey Chambertin, avec également la suppression de plusieurs branchements en plomb.

Cependant, le haut de l'Avenue (du n°1 au n°22) n'a pas encore pu être renouvelé comme le reste de cette voie en raison de la reconstruction intégrale du Collège la Champagne de Brochon, par le Département, situé à proximité.

En effet, des rues transverses ont été neutralisées durant 28 mois pour approvisionner et sécuriser ce gros chantier de génie civil, la Communauté de Communes ne pouvait donc perturber encore plus la circulation, notamment celle des bus.

Les travaux du collègue ont été terminés à la fin décembre 2015, nos travaux d'eau potable sont désormais programmés avec une réalisation en régie estimée à 63 750 € HT.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**Vu** les éléments exposés ;

**Après en avoir délibéré,**

- **Rappelle** que cette opération s'intègre dans une gestion patrimoniale globale des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire,
- **Précise** que cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs liés à la Z.R.E et au plan d'actions du Contrat de Nappe porté par l'interCLE Vouge–Ouche, plus précisément la Thématique n°8 : « Maintenir et améliorer les performances des réseaux de distribution »,
- **S'engage** à réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **Sollicite** l'aide la plus large possible de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

## **FINANCES**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET DES DECHETS**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le compte de Gestion 2015 du Budget des Déchets communiqué par Mme la Trésorière de Gevrey-Chambertin,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Déclare que :**

Le compte de gestion du Budget des Déchets dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET DE L'EAU**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le compte de Gestion 2015 du Budget de l'Eau communiqué par Mme la Trésorière de Gevrey-Chambertin,

**Après en avoir délibéré,**

**Déclare à l'unanimité que :**

Le compte de gestion du Budget de l'Eau dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le compte de Gestion 2015 du Budget de l'Assainissement communiqué par Mme la Trésorière de Gevrey-Chambertin,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Déclare que :**

Le compte de gestion du Budget de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET DES TRANSPORTS**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le compte de Gestion 2015 du Budget des Transports communiqué par Mme la Trésorière de Gevrey-Chambertin,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Déclare que :**

Le compte de gestion du Budget des Transports dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET DE L'ENERGIE**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le compte de Gestion 2015 du Budget de l'Energie communiqué par Mme la Trésorière de Gevrey-Chambertin,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Déclare que :**

Le compte de gestion du Budget de L'Energie dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET DES DÉCHETS**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** présentation des comptes par M. le Président, assisté de M. Yves STIEFVATER, Vice-Président en charge des déchets, et après vérification de la concordance avec le compte de gestion présenté par le Trésorier,

**Après en avoir délibéré, à la majorité, par 29 voix pour, le Président s'étant abstenu de prendre part aux votes et une abstention,**

**Approuve** le compte administratif 2015 du Budget des Déchets,

**Constata** également les résultats 2015 du Budget des Déchets et décide de les affecter au budget primitif 2016 comme suit :

#### **BUDGET DES DECHETS :**

Dépense de fonctionnement 2015 :	832 898.76 €
Recettes de fonctionnement 2015 :	938 162.23 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (excédent) :	+ 105 263.47 €
Report du résultat de 2014 :	62 347.03 €

<b>Résultat global de fonctionnement 2015 (excédent) :</b>	<b>+ 167 610.50 €</b>
Dépenses d'investissement 2015:	144 301.64 €
Recettes d'investissement 2015 :	377 231.43 €
Résultat de l'exercice 2015 (excédent) :	+ 232 929.79 €
Report du résultat d'investissement 2014 :	- 231 412.35 €
<b>Résultat global d'investissement (excédent)</b>	<b>+ 1 517.44 €</b>
Restes à réaliser en dépenses :	6 800.00 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Différence des restes à réaliser :	- 6 800.00 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>5 282.56 €</b>
<b>Affectation du résultat d'investissement 2015 :</b>	
Au compte D001 – dépense d'investissement (excédent)	<b>1 517.44 €</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :</b>	
Au compte R 002 – recettes de fonctionnement (excédent) :	<b>162 327.94 €</b>
Au compte R 1068- recettes d'investissement :	<b>5 282.56 €</b>

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS –  
BUDGET DE L'EAU**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** présentation des comptes par M. le Président, assisté de M. Claude REMY, Vice-Président en charge de l'environnement, et après vérification de la concordance avec le compte de gestion présenté par le Trésorier,

**Après en avoir délibéré**, à la majorité, par 29 voix pour, le Président s'étant abstenu de prendre part aux votes et une abstention,

**Approuve** le compte administratif 2015 du Budget de l'Eau,

**Constate** également les résultats 2015 du budget de l'Eau et décide de les affecter au budget primitif 2016 comme suit :

**BUDGET DE L'EAU :**

Dépense de fonctionnement 2015 :	1 851 347.08 €
Recettes de fonctionnement 2015 :	2 097 452.50 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (excédent) :	+ 246 105.42 €
Report du résultat de 2014 (excédent) :	+ 179 263.41 €
<b>Résultat global de fonctionnement 2015 (excédent) :</b>	<b>+ 425 368.83 €</b>
Dépenses d'investissement 2015:	617 530.04 €
Recettes d'investissement 2015 :	555 127.04 €
Résultat de l'exercice 2015 (excédent) :	- 62 403.00 €
Report du résultat d'investissement 2014 (excédent) :	+ 391 602.34 €
<b>Résultat global d'investissement (excédent) 2015 :</b>	<b>+ 329 199.34 €</b>
Restes à réaliser en dépenses :	40 400.00 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Différence des restes à réaliser :	- 40 400.00 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation du résultat d'investissement 2015 :</b>	
Au compte R 001 – recettes d'investissement (excédent) :	<b>329 199.34 €</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :</b>	
Au compte R 002 – recettes de fonctionnement (excédent) :	<b>425 368.83 €</b>
Au compte R 1068- recettes d'investissement :	<b>0.00 €</b>

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS –  
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** présentation des comptes par M. le Président, assisté de M. Claude REMY, Vice-Président en charge de l'environnement, et après vérification de la concordance avec le compte de gestion présenté par le Trésorier,

**Après en avoir délibéré**, à la majorité, par 29 voix pour, le Président s'étant abstenu de prendre part aux votes et une abstention,

**Approuve** le compte administratif 2015 du Budget de l'Assainissement,

**Constate** également les résultats 2015 du budget de l'Assainissement et décide de les affecter au budget primitif 2016 comme suit :

**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :**

Dépense de fonctionnement 2015 :	1 294 501.10 €
Recettes de fonctionnement 2015 :	1 385 279.33 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (excédent) :	+ 90 778.23 €
Report du résultat de 2014 (excédent) :	+ 326 970.77 €
<b>Résultat global de fonctionnement 2015 (excédent) :</b>	<b>+ 417 749.00 €</b>

Dépenses d'investissement 2015:	939 126.19 €
Recettes d'investissement 2015 :	469 740.80 €
Résultat de l'exercice 2015 (déficit) :	- 469 385.39 €
Report du résultat d'investissement 2014 (excédent) :	+ 136 517.87 €
<b>Résultat global d'investissement (déficit) 2015 :</b>	<b>- 332 867.52 €</b>

Restes à réaliser en dépenses :	344 000.00 €
Restes à réaliser en recettes :	679 984.00 €
Différence des restes à réaliser :	+ 335 984.00 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00 €</b>

**Affectation du résultat d'investissement 2015 :**

Au compte D 001 – dépenses d'investissement (déficit) :	<b>332 867.52 €</b>
---	---------------------

**Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :**

Au compte R 002 – recettes de fonctionnement (excédent) :	<b>417 749.00 €</b>
Au compte 1068- recettes d'investissement :	<b>0.00 €</b>

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS –  
BUDGET DES TRANSPORTS**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** présentation des comptes par M. le Président, assisté de M. Ronan DURAND, le Directeur Général des Services, et après vérification de la concordance avec le compte de gestion présenté par le Trésorier,

**Après en avoir délibéré**, à la majorité, par 29 voix pour, le Président s'étant abstenu de prendre part aux votes et une abstention,

**Approuve** le compte administratif 2015 du Budget des Transports,

**Constate** également les résultats 2015 du Budget des Transports et décide de les affecter au budget primitif 2016 comme suit :

**BUDGET DES TRANSPORTS :**

Dépense de fonctionnement 2015 :	45 008.45 €
----------------------------------	-------------

Recettes de fonctionnement 2015 :	44 600.00 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (déficit) :	- 408.45 €
Report du résultat de 2014 (excédent) :	+ 424.40 €
<b>Résultat global de fonctionnement 2015 (excédent) :</b>	<b>+ 15.95 €</b>

Dépenses d'investissement 2015:	0.00 €
Recettes d'investissement 2015 :	4 980.00 €
Résultat de l'exercice 2015 (excédent) :	+ 4 980.00 €
Report du résultat d'investissement 2014 (excédent) :	+ 7 999.00 €

<b>Résultat global d'investissement 2015 (excédent)</b>	<b>+ 12 979.00 €</b>
Restes à réaliser en dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Différence des restes à réaliser :	0.00 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00 €</b>

<b>Affectation du résultat d'investissement 2015 :</b>	
Au compte R 001 – recette d'investissement (excédent)	<b>12 979.00 €</b>

<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :</b>	
Au compte R 002 – recette de fonctionnement (excédent)	<b>15.95 €</b>
Au compte R 1068- recettes d'investissement :	<b>0.00 €</b>

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET DE L'ENERGIE

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** présentation des comptes par M. le Président, assisté de Mme DETOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Président, et après vérification de la concordance avec le compte de gestion présenté par le Trésorier,

**Après en avoir délibéré**, à la majorité, par 29 voix pour, le Président s'étant abstenu de prendre part aux votes et une abstention,

**Approuve** le compte administratif 2015 du Budget de l'Energie,

**Constate** également les résultats 2015 du budget de l'Energie et décide de les affecter au budget primitif 2016 comme suit :

<b>BUDGET DE L'ENERGIE :</b>	
Dépense de fonctionnement 2015 :	16 541.56 €
Recettes de fonctionnement 2015 :	1 6541.54 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (déficit) :	- 0.02 €
Report du résultat de 2014 (excédent) :	+ 3 788.61 €
<b>Résultat global de fonctionnement 2015 (excédent) :</b>	<b>+ 3 788.59 €</b>

Dépenses d'investissement 2015:	399 100.88 €
Recettes d'investissement 2015 :	151 961.10 €
Résultat de l'exercice 2015 (déficit) :	- 247 139.78 €
Report du résultat d'investissement 2014 (excédent) :	+ 268 004.18 €
<b>Résultat global d'investissement (excédent) 2015</b>	<b>+ 20 864.40 €</b>

Restes à réaliser en dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Différence des restes à réaliser :	+ 0.00 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00 €</b>

<b>Affectation du résultat d'investissement 2015 :</b>	
Au compte R 001 – recette d'investissement (excédent) :	<b>20 864.40 €</b>

**Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :**

Au compte R 002 – recettes de fonctionnement : 3 788.59 €  
Au compte R 1068- recettes d'investissement : 0.00 €

### **PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU PLUVIALE**

**Le Conseil Communautaire,**

**Considérant**, que les réseaux pris en compte dans le contrat d'entretien des réseaux conclus avec la Lyonnaise des Eaux comprennent une part de réseaux d'eaux pluviales, relevant du Budget Principal.

**Considérant** qu'à ce titre, il convient que le Budget Principal reverse chaque année une somme correspondant à ces travaux d'entretien au Budget annexe de l'assainissement,

**Après en avoir délibéré,**

**Approuve à l'unanimité** le montant de la participation du Budget Principal au Budget annexe de l'Assainissement pour participation à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales pour l'exercice 2016 à hauteur de 9 857 €.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DES DECHETS**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** avoir entendu la présentation effectuée en séance par Yves STIEFVATER, Vice-Président en charge des déchets,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** le budget primitif des déchets 2016, équilibré en dépenses comme en recettes, pour un montant de 1 052 327.94 € en fonctionnement et 160 820.00 € en investissement.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'EAU**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** avoir entendu la présentation effectuée en séance par Claude REMY, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** le budget primitif annexe de l'Eau 2016, équilibré en dépenses comme en recettes, pour un montant de 2 306 230.83 € en fonctionnement et 1 294 649.34 € en investissement.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** avoir entendu la présentation effectuée en séance par Claude REMY, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** le budget primitif annexe de l'Assainissement 2016, équilibré en dépenses comme en recettes, pour un montant de 1 978 962.00 € en fonctionnement et 2 245 063.52 € en investissement.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DES TRANSPORTS**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** avoir entendu la présentation effectuée en séance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** le budget primitif des Transports 2016, équilibré en dépenses comme en recettes, pour un montant de **47 130 €** en fonctionnement et **37 779.00 €** en investissement.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ENERGIE**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après** avoir entendu la présentation effectuée en séance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Adopte** le budget primitif de L'Energie 2016, équilibré en dépenses comme en recettes, pour un montant de **33 285 €** en fonctionnement et **37 494.40 €** en investissement.

## **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

**Le Conseil Communautaire,**

**Considérant** la nécessité de couvrir ponctuellement les besoins de trésorerie du budget principal, en raison de projet de travaux à conduire courant 2016, dans l'attente d'encaissement des subventions correspondantes,

**Vu** la proposition émanant de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

**Après en avoir délibéré,** par 30 voix pour et une abstention,

**Approuve** la contraction d'une ligne de trésorerie utilisable par tirage auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

Montant maximum : 800 000 €

Durée maximum : 12 mois

Marge sur T4M : 1.00 % (T4M au 29/02/2016 = - 0.227%),

Autres : Index flooré à 0

Calcul des intérêts : Exact/360

Périodicité de calcul des intérêts : trimestrielle

Frais de dossier : Néant

Commission d'engagement : 0.20%

Commission de mouvement : Néant

Commission de non utilisation : 0.1000% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Validité de l'offre : validité de 30 jours (au-delà, ces taux peuvent être révisés en fonction de l'évolution des marchés) et sous réserve d'accord du comité des engagements.

**Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette ligne de trésorerie et à son utilisation dans les conditions exposées.



## AFFAIRES GÉNÉRALES

### BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LE PÔLE NATURE

Ce sujet est reporté à la prochaine séance du conseil communautaire.

## CULTURE – ACTION SOCIALE

### PÉNALITÉS LIÉES AU PRÊT DES LISEUSES PAR LES MÉDIATHEQUES

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** l'avis de la Commission solidarité, culture et animations du 27 janvier 2016,

**Considérant** que les médiathèques se sont dotées de liseuses numériques, qui pourraient être disponibles au prêt,

Considérant qu'il convient cependant de définir les conditions du prêt de ce type de matériel,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** le prêt de liseuses pour les abonnés des médiathèques à partir de 16 ans,

**Décide** que le prêt de ces équipements sera subordonné à l'engagement du public à participer à hauteur de 50% du prix d'achat ou de réparation en cas de perte ou de détérioration.

### PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION LANCÉE PAR LE CENTRE SOCIAL

Sophie GALLOIS présentera aux conseillers communautaires l'enquête auprès de la population lancée par le Centre Social dans le cadre du renouvellement du projet du Centre Social et de sa demande d'agrément. Il est possible de renseigner le formulaire directement sur le site internet de la Communauté de Communes.

Sophie GALLOIS recherche également 22 familles de 3 générations habitant sur le territoire pour pouvoir enquêter sur des questions plus qualitatives.

## QUESTIONS DIVERSES – PROCHAINES SÉANCES

### SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La CDIC s'est réunie le 29 février sous la présidence de la Préfète. La majorité des communes des territoires concernés et des assemblées communautaires se sont prononcées en faveur du projet d'une fusion à 3. Le projet dispose donc de la majorité sur le territoire envisagé et Christophe LUCAND déplore la position du président de la Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges qui défend surtout le poids de sa commune au sein de la future assemblée communautaire, alors qu'il est aujourd'hui très minoritaire. La CDIC se réunira à nouveau le 17 mars 2016 pour émettre son avis officiel sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Aleth DETOT revient sur les arguments développés lors des séances précédentes du conseil communautaire, accusant la volonté personnelle du Président d'entraîner la CCGC vers une fusion à 3, alors que la motion votée en août 2015 orientait l'évolution vers une fusion à 2 avec la CC du Sud Dijonnais. L'accusation de trahison n'est pas justifiée car le projet initial de fusion à 2 ne répondait pas aux critères de la loi NOTRe (seuil d'habitants inférieur à l'objectif). Dès lors, la fusion à 3, émise en seconde hypothèse dans la motion, s'imposait. Par ailleurs, il s'agit du projet présenté à la CDIC par le Préfet en octobre 2015, projet soumis aux conseils municipaux et CC concernés.

Christophe LUCAND indique que le sens des réunions d'élus qui ont été organisées est de réfléchir, avec ceux qui le souhaitent, sur le sens d'une fusion à trois. La dernière fois, la réunion était à l'invitation du Maire de Vosnes-Romanée qui soutient ce projet. La prochaine réunion se tiendra sur le territoire de la Communauté de Communes. Il constate que tous les feux sont au vert sur ce projet de fusion, même si rien n'est fait. Mais tout peut s'arrêter très vite et il faudra que les autorités préfectorales s'engagent sur un projet à 2 ou à 3, qui n'est pas facile dans le contexte.

### **INFORMATION DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI**

Louis-François MORIN explique l'ex-zone d'habitation APRR à Gevrey-Chambertin va faire l'objet d'une transformation et d'un développement économique par un investisseur privé. Sur le terrain situé en face, nous avons confié à la SAFER une mission pour négocier l'achat de terres agricoles. Les accords ont été trouvés, et il reste à définir si l'extension de la ZE de Gevrey sera confiée à un aménageur ou réalisé intégralement par nos soins.

Il indique également qu'une réunion s'est tenue le 2 mars à Dijon sur le projet porté par le Député Laurent Grandguillaume intitulé «territoire zéro chômeur de longue durée ». Ce projet part du constat qu'il y a beaucoup de chômeurs qui ne trouvent pas d'emploi, et qui représente un coût en terme de prise en charge sociale, mais que parallèlement, il y a beaucoup de besoins nouveaux et non pourvus en emploi, car mal valorisés ou mal organisés. Le projet vise à créer de nouveaux emplois sur ces besoins non pourvus, pour y employer les demandeurs d'emplois de longue durée, dont les indemnités seraient réorientées pour permettre de financer les créations d'emplois.

L'expérimentation est mise en place au niveau national avec 10 territoires d'expérimentation encore à définir. Le suivi du projet bénéficiera d'une prise en charge très large, notamment par la CC, et tous acteurs qui interviennent dans le domaine de l'emploi.

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin souhaite candidater pour devenir un territoire expérimental. Pour ce faire, elle s'est associée à la candidature de la ville de Longvic, déjà arrêtée sur la Côte d'Or. Ce choix est motivé par le fait que le territoire de la Communauté de Communes est essentiellement agricole et viticole alors que celui de Longvic est urbain. Dans notre cas, il serait possible de s'appuyer sur les besoins d'emplois nouveaux qui seront générés par le classement des Climats, notamment dans le domaine du tourisme. Envie et idées 21 sont associés, Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et de la Formation également.

Louis-François MORIN souhaite donc que les conseillers communautaires aient ce projet en tête, et qu'ils puissent faire part de leurs idées de besoins nouveaux et indiquer si ils connaissent des chômeurs de longue durée susceptibles de s'intégrer à ce dispositif.

Christophe LUCAND précise que la Ville de Longvic était déjà candidate. Si la Communauté de Communes souhaite l'être également, elle ne sera pas assez grande. Plutôt que d'opposer les candidatures, il lui a semblé plus intéressant de s'associer.

### **PACTE FINANCIER**

Christophe LUCAND annonce une dernière réunion d'information financière le 5 mars 2016 en présence de Patrice RAYMOND et de Stéphane LOUREIRO. Cette réunion est très importante, elle sera principalement consacrée au projet de pacte financier et il est indispensable que toutes les communes y soient représentées.

### **FESTIVAL NATURE DES 5 ET 6 MARS 2016**

Christophe LUCAND rappelle que la Communauté de Communes organise le seul festival nature de la Côte d'Or le samedi 5 et le dimanche 6 mars 2016. Il invite les élus à y participer, pour saluer le travail des agents du service. Le thème sera le Renard cette année. France 3 et d'autres médias seront partenaires pour la couverture de l'événement.

### **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le prochain conseil communautaire est prévu le 31 mars 2016 et sera principalement consacré à l'examen et au vote du budget principal, ainsi que les décisions annexes qui s'y rapportent (subventions, fiscalité, tarifs, ...)